

Engagement Plante bleue

Méconnu du grand public, **Plante bleue** est le label national de référence des horticulteurs et pépiniéristes français engagés dans une démarche de production respectueuse de l'environnement.

Créée en 2011 par l'interprofession horticole Val'Hor, cette certification mesure les performances environnementales des entreprises sur la base de critères quantitatifs et d'indicateurs de résultats dont certains sont issus du très sérieux référentiel MPS néerlandais (Milieu Programma Sierteelt).



Depuis 2000, l'exploitation horticole de l'établissement est engagée dans une amélioration continue de ses pratiques agronomiques avec pour conséquence une forte réduction de l'empreinte écologique. Et comme les principaux domaines travaillés correspondent au cahier des charges de **Plante bleue**, quoi de plus naturel que de formaliser les actions afin d'obtenir le label en 2017, d'autant que la démarche d'obtention présente un intérêt pédagogique majeur. Un étudiant en BTS PH devrait être capable de diagnostiquer l'entreprise et de lister les points à corriger.

Soutenu et aidé par le service technique d'Horti-Pépi (Chambre régionale d'agriculture), les travaux ont été engagés en janvier. En voici les phases :

- **le diagnostic environnemental**, permet de situer les pratiques, de cibler les points critiques à corriger et les améliorations à prévoir. L'exploitation est plutôt bien classé et seuls deux points (éliminatoires) sont en cours de correction (bacs de sécurité à placer sous les bidons de solutions mères ; contrôle technique du pulvérisateur désormais obligatoire).

- **la certification niveau 2**, un travail minutieux a été réalisé afin de préparer l'audit effectué par un organisme de contrôle indépendant (Ocacia) sur la base d'un référentiel technique de bonnes pratiques. La constitution d'une bibliographie et la formalisation écrite des pratiques ont été nécessaires en vue de l'inspection des six domaines :

- Optimisation de l'irrigation en utilisant au mieux l'eau du réseau,
- Limitation de l'utilisation des engrais en gérant finement les apports issus d'une bonne connaissance des besoins réels,
- Réduction des traitements phytopharmaceutiques, en favorisant des méthodes alternatives de gestion des bio-agresseurs,
- Réduction de la consommation d'énergie, en adaptant les espèces et les plannings de production.
- Gestion optimale des déchets, qu'ils soient organiques ou synthétiques,
- Respect de l'environnement de l'entreprise, en protégeant faune et flore locales.

Le label Plante bleue niveau 2 a été obtenu le 20 juin 2017 pour une durée de 3 ans.

- **la certification niveau 3, dite HVE (Haute Valeur Environnementale)**, sera réalisé dans un second temps. Aux six thèmes ci-dessus s'ajoute un volet qui met en valeur l'engagement social et sociétal (sécurité et santé au travail, gestion des relations humaines, rôle de l'entreprise dans son environnement sociétal...) des entreprises.

